



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 mai 2023
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2631 (2022)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2631 (2022) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution du mandat qui lui a été confié. Il fait le point des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis le précédent rapport daté du 25 janvier 2023 (S/2023/58) et l'exposé présenté le 2 février 2023 au Conseil de sécurité par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. Le 4 février, le Gouvernement iraquien dirigé par le Premier Ministre, Mohammed Shia' Al Sudani, a franchi le cap des 100 premiers jours au pouvoir. À une conférence de presse, le 7 février, le Premier Ministre a fait le point de l'état d'avancement des priorités du Gouvernement, mettant l'accent notamment sur l'action menée pour combattre la corruption, créer des emplois et fournir des services. Il a annoncé également que le Ministère fédéral du pétrole et le Ministère des ressources naturelles du Gouvernement de la Région du Kurdistan s'étaient entretenus du projet de loi sur les hydrocarbures et que de nouveaux pourparlers se tiendraient à l'issue de l'adoption de la loi de finances fédérale.

3. Le 12 mars, après des réunions préparatoires et des consultations approfondies avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan et les membres de la Coalition pour l'Administration de l'État, le Ministre des finances a annoncé que le projet de loi de finances avait été achevé. Il a été approuvé par le Conseil des ministres le 13 mars et transmis à la Chambre des députés le 16 mars.

4. À un point de presse le 13 mars, le Premier Ministre a donné de plus amples informations sur le projet de loi de finances fédérale, que le Conseil des ministres avait approuvé pour la période 2023-2025. Au sujet de la période de trois ans, il a indiqué que « les Ministères des finances et du plan avaient la possibilité d'introduire



des modifications, avec l'aval du Conseil des ministres et de la Chambre des députés, en cas de changements au niveau des prix du pétrole et des chiffres ». Au titre du projet de loi de finances pour 2023, le montant total des recettes est estimé à 103,5 milliards de dollars et celui des dépenses à 153,1 milliards de dollars. Le Premier Ministre a déclaré que les dépenses envisagées étaient conformes aux priorités de son gouvernement et noté que le projet de loi des finances bénéficiait d'un appui politique. Il a également déclaré que la part du budget pour la Région du Kurdistan d'Iraq avait été fixée sur la base d'une « concertation et d'un consensus » mutuels et d'un « accord global sur les problèmes à régler et la plupart des questions liées au budget et aux exportations de pétrole et à la méthode de gestion et de supervision ».

5. Le 2 avril, le Premier Vice-Président de la Chambre des députés, Mohsen al-Mandalawi, a annoncé dans un communiqué que le projet de loi de finances avait été renvoyé à la commission parlementaire des finances qui avait reçu pour instruction d'accélérer le processus d'examen. Le 5 et le 17 avril, respectivement, la Chambre des députés a tenu les première et deuxième lectures du projet de loi de finances fédérale concernant les exercices 2023, 2024 et 2025.

6. L'établissement du budget s'est déroulé dans un contexte de fluctuations imprévisibles du taux de change et de réévaluation du dinar iraquien. Le 7 février, le Conseil des ministres a accepté de fixer le taux de change officiel à 1 300 dinars irakiens contre un dollar des États-Unis, augmentant ainsi la valeur du dinar par rapport au dollar. Le même jour, la Banque centrale d'Iraq a expliqué que la réévaluation et les autres mesures prises l'aideraient à atteindre son objectif de stabilisation des prix afin de protéger le pouvoir d'achat des Irakiens.

7. Pendant la période considérée, les députés se sont également entretenus du cadre juridique des futures élections à la Chambre des députés et aux conseils provinciaux. Le 13 février, la Chambre a achevé la première lecture d'un projet de loi portant modification de la loi n° 12 de 2018 sur les élections aux conseils de province et de district. Il comprenait une proposition visant à abroger la loi électorale n° 9 de 2020 de la Chambre et à réglementer les élections nationales et locales dans le cadre d'une seule loi. Plusieurs dispositions des amendements proposés, en particulier le retour à un système de représentation proportionnelle plurinomiale recourant à une méthode de Sainte-Laguë modifiée, ont suscité des critiques de groupes de la société civile, de députés indépendants et de petits partis politiques. Le 13 février, le Mouvement Imtidad a, dans une déclaration, qualifié le projet de loi de « remise en cause de la volonté du peuple », en référence aux revendications formulées pendant les manifestations d'octobre 2019, dont il avait été tenu compte par la suite dans la loi électorale de 2020. Le 27 mars, malgré l'opposition, les législateurs ont voté sur le troisième amendement à la loi n° 12 de 2018 sur les élections aux conseils de province et de district, qui comprend des dispositions relatives aux élections à la Chambre. Conformément à ces amendements, des élections aux conseils des provinces se tiendront au plus tard le 20 décembre 2023, la date devant être fixée par le Conseil des ministres, en consultation avec la Haute Commission électorale indépendante.

8. Le Gouvernement iraquien a continué de mettre en avant la nécessité de régler en priorité les problèmes liés aux changements climatiques et à la raréfaction de l'eau. Le 26 février, le Président de l'Iraq, Abdullatif Jamal Rashid, a présidé une réunion portant sur les problèmes d'eau que connaît le pays, à laquelle ont participé le Ministre de l'eau, des représentants de la communauté internationale et d'autres parties prenantes. Le 2 mars, à une réunion du Haut Comité national pour l'eau, qui a été présidée par le Premier Ministre, le Ministre de l'eau, le Ministre de la construction, du logement, des municipalités et des travaux publics et d'autres responsables de haut rang ont évoqué la nécessité d'une mobilisation diplomatique au niveau régional à cet égard. À Bassora le 12 mars, le Premier Ministre a inauguré une

conférence de deux jours sur le climat en Iraq, la première Conférence sur le climat à se tenir dans le pays, qui a été organisée par le Gouvernement iraquien, avec l'appui de l'ONU en Iraq, à laquelle ont assisté des représentants des divers ministères irakiens, de missions diplomatiques et d'organisations internationales. Dans son discours liminaire, le Premier Ministre a relevé les effets néfastes des changements climatiques et mis l'accent sur l'importance d'appliquer la stratégie de l'Iraq relative à l'action climatique, tout en demandant un soutien international pour mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national, conformément à l'Accord de Paris. Il a également décrit les initiatives d'atténuation prévues, notamment l'objectif de produire, d'ici à 2030, un tiers de l'énergie du pays à partir de sources renouvelables.

9. Les pourparlers se sont poursuivis concernant les élections au Parlement de la Région du Kurdistan. Le 28 février, des représentants du Parti démocratique du Kurdistan et de l'Union patriotique du Kurdistan ont annoncé dans une déclaration conjointe qu'ils avaient abouti à un accord sur certaines questions liées aux élections, dont la création d'une multiplicité de circonscriptions électorales et l'utilisation de la base de données biométriques de la Haute Commission électorale indépendante fédérale, en vue des élections dans la Région. Cet accord a été confirmé le 11 mars dans une déclaration publiée par des représentants du Parti démocratique du Kurdistan, de l'Union patriotique du Kurdistan, du Mouvement pour le changement (Gorran), du Groupe pour la justice du Kurdistan, de l'Union islamique du Kurdistan, du Parti Komala-faction de la réforme et du Parti communiste. Les parties ont annoncé qu'elles poursuivraient les consultations avec les représentants des minorités de la Région sur la question de la répartition des sièges aux groupes minoritaires.

10. Le 15 mars, le Parlement de la Région du Kurdistan a établi un comité spécial pour s'employer à réactiver la haute commission électorale indépendante de la région, tandis que se poursuivaient les consultations sur la distribution des sièges parlementaires aux groupes minoritaires. Le 26 mars, la présidence de la Région du Kurdistan d'Iraq a annoncé que les élections législatives dans la Région se tiendraient le 18 novembre 2023.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

11. Le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la région du Kurdistan ont poursuivi leur dialogue sur les questions à régler, telles que le partage des recettes et le projet de loi fédérale sur les hydrocarbures. Le 13 mars, le Premier Ministre, dans sa déclaration sur le projet de loi de finances fédérale, a noté qu'en plus de la part du budget fédéral revenant à la Région du Kurdistan, les accords conclus avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan portaient sur des questions liées à la production pétrolière de la région ainsi que sur une disposition prévoyant le dépôt des recettes pétrolières de la région sur un seul compte bancaire soumis à un contrôle fédéral.

12. Le même jour, le Ministre des finances et de l'économie du Gouvernement de la Région du Kurdistan a annoncé que le Gouvernement fédéral avait transféré à la région 400 milliards de dinars irakiens aux fins du versement des traitements de novembre et de décembre dans le cadre d'un accord conclu entre les deux parties. Les responsables du Gouvernement de la Région du Kurdistan ont annoncé que ces fonds contribueraient au paiement des salaires des fonctionnaires de la région.

13. Les 14 et 15 mars, le Premier Ministre a effectué, depuis sa prise de fonctions, sa première visite officielle dans la Région du Kurdistan d'Iraq. Il s'est entretenu avec le Président de la Région, Nechirvan Barzani, le Premier Ministre, Masrouf Barzani, et le Vice-Premier Ministre, Qubad Talabani, ainsi qu'avec des dirigeants du Parti

démocratique du Kurdistan et de l'Union patriotique du Kurdistan, entre autres interlocuteurs. Après les réunions tenues à Erbil le 14 mars, le Premier Ministre a souligné la volonté du Gouvernement fédéral de communiquer « avec toutes les forces politiques et de parvenir à de nouveaux accords » pour régler les questions entre les deux parties. À l'issue des réunions qui se sont déroulées à Souleïmaniyé le 15 mars, le Premier Ministre a souligné que les entretiens avaient porté sur la « consolidation des accords politiques » entre les forces nationales pour garantir la stabilité et la prospérité économique. Dans leurs déclarations, les responsables du Gouvernement de la Région du Kurdistan se sont félicités de la visite du Premier Ministre, ainsi que de la décision du Conseil des ministres le 13 mars de reconnaître le district de Halabja comme une province. Le 2 avril, la Chambre des députés a achevé sa première lecture de la loi visant à promulguer cette décision.

14. Les consultations entre Bagdad and Erbil se sont intensifiées à la suite de l'annonce, le 23 mars, d'une décision du groupe d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale sur une affaire déposée par le Gouvernement fédéral en 2014, ayant trait à l'utilisation de l'oléoduc Iraq-Türkiye pour l'exportation de pétrole de la Région du Kurdistan d'Iraq. Dans une déclaration du 25 mars, le Ministère fédéral du pétrole s'est félicité de la décision et annoncé qu'il examinerait, avec les parties prenantes de la Région du Kurdistan et les autorités turques, des mécanismes d'exportation du pétrole par le port de Ceyhan en Türkiye pour garantir l'exportation de pétrole de tout l'Iraq. Le Ministère des ressources naturelles du Gouvernement de la Région du Kurdistan a déclaré le même jour que les consultations avec le Gouvernement fédéral sur le partage des recettes et la gestion des hydrocarbures se poursuivraient, en vue de parvenir à un accord final. Le Ministère turc de l'énergie et des ressources naturelles a également fait une déclaration sur la question le 28 mars. À la fin du mois de mars, une délégation du Gouvernement de la Région du Kurdistan s'est rendue à Bagdad pour s'entretenir de la reprise des exportations de pétrole par l'oléoduc Iraq-Türkiye, qui avaient été suspendues à la suite de l'annonce de la décision d'arbitrage.

15. À Bagdad le 4 avril, des négociations laborieuses tenues sous l'égide du Premier Ministre et du Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à Bagdad ont signé un accord sur la reprise des exportations de pétrole, à la suite duquel le Premier Ministre, au cours d'un point de presse conjoint avec son homologue du Gouvernement de la Région du Kurdistan, a annoncé que l'accord était « provisoire », ajoutant que les principes en seraient intégrés dans la loi de finances fédérale et dans la loi sur les hydrocarbures et aideraient à accélérer l'adoption de la première. Le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan a souligné que l'accord avait créé une « atmosphère positive » pour l'adoption de la loi sur les hydrocarbures. Bien que le texte de l'accord n'ait pas été publié, le porte-parole du Gouvernement iraquien a informé les médias que l'Organisme d'État pour la commercialisation du pétrole fédéral mettrait à présent en vente le pétrole à partir de la Région du Kurdistan d'Iraq. Son gouvernement conserverait le contrôle des recettes mais le Gouvernement fédéral en superviserait l'audit. L'application de l'accord provisoire a été mise en attente et les exportations de pétrole ont marqué une pause, tandis que le Gouvernement iraquien fédéral, le Gouvernement de la Région du Kurdistan d'Iraq et le Gouvernement turc continuent de négocier les détails de l'accord.

C. État de la sécurité

16. Daech a continué de mener des attaques asymétriques, principalement dans les provinces d'Anbar, Bagdad, Diyala, Kirkouk, Ninive et Salaheddine, tandis que les forces de sécurité poursuivaient leur action de lutte antiterroriste, en réponse aux

activités du groupe. Du 4 février au 19 avril, 96 attaques ont été imputées à Daech, visant en majeure partie les forces de sécurité iraqiennes. Le nombre d'attaques attribuées à Daech au premier trimestre de 2023 (92 contre 188 au premier trimestre de 2022) est le chiffre trimestriel le plus faible à avoir été signalé depuis la victoire déclarée par l'Iraq contre le groupe en décembre 2017 et indique une baisse globale du nombre d'attaques qui lui ont été imputées ces dernières années.

17. Au premier trimestre de 2023, les attaques lancées contre des convois appartenant à des sociétés iraqiennes recrutées pour transporter des fournitures destinées à la coalition internationale contre Daech ont repris pour la première fois depuis le 22 août 2022, neuf attaques ayant été signalées du 12 janvier au 19 avril dans les provinces de Babel, Bagdad, Mouthanna, Qadissiyé et Salaheddine. Elles n'ont fait aucune victime. Sept des attaques ont été revendiquées par un groupe se faisant appeler « Faction de résistance internationale » et une huitième par un groupe dénommé « Vengeance de Mouhandis ».

18. Tout au long de la période considérée, le Ministère turc de la défense a signalé des opérations terrestres et aériennes persistantes contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq, notamment dans les provinces de Dahouk, Erbil et Souleïmaniyé.

19. Le 5 avril, le porte-parole du Ministère turc des affaires étrangères a annoncé la fermeture par la Türkiye de son espace aérien aux vols en provenance ou à destination de l'aéroport international de Souleïmaniyé à compter du 3 avril. Il a expliqué que la décision avait été prise à la suite de « l'intensification » des activités du PKK à Souleïmaniyé et d'une « infiltration par l'organisation terroriste dans l'aéroport » qui menaçait la sécurité des vols. La décision resterait en vigueur jusqu'au 3 juillet 2023 et serait réévaluée à la lumière de tout fait nouveau.

20. Le 7 avril, la direction de l'aéroport international de Souleïmaniyé a signalé une explosion à proximité du bâtiment. Dans une déclaration publiée le 8 avril, la Présidence de l'Iraq a condamné cet acte et préconisé un dialogue avec les parties concernées. Dans une déclaration distincte, la Présidence de la Région du Kurdistan d'Iraq a également condamné l'acte. Le même jour, le Conseiller à la sécurité nationale, Qasim al-Araji, s'est rendu sur les lieux de l'explosion, accompagné d'une équipe chargée de mener l'enquête. Les équipes d'enquête composées de membres de la Commission de la sécurité et de la défense de la Chambre des députés et un comité constitué par le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan se sont rendus sur les lieux, le 10 et le 19 avril, respectivement mais n'ont publié encore aucune conclusion officielle.

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

21. Le Gouvernement iraqien a continué de promouvoir une politique étrangère portant sur le resserrement des liens bilatéraux, notamment en encourageant la coopération économique et en augmentant les investissements étrangers, tout en soulignant la nécessité de respecter la souveraineté de l'Iraq et de promouvoir un équilibre dans les relations régionales et internationales. D'autres aspects principaux des engagements pris par le pays sur les plans régional et international étaient les changements climatiques et les questions liées aux ressources en eau.

22. Après les séismes qui ont frappé le sud de la Türkiye et le nord de la République arabe syrienne en février, l'Iraq a fourni une assistance humanitaire aux personnes touchées dans les deux pays. Du 8 au 11 février, le Président et le Premier Ministre de l'Iraq se sont entretenus séparément par téléphone avec les Présidents de la République arabe syrienne et de la Türkiye pour faire part de leurs condoléances et

de leur solidarité. Une délégation parlementaire iraquienne dirigée par le Premier Vice-Président de la Chambre s'est rendue en République arabe syrienne les 10 et 11 février et s'est entretenue avec le Premier Ministre et d'autres responsables syriens. Le 14 février, le Président de la Région du Kurdistan s'est rendu dans les régions touchées par le séisme en Türkiye et s'est entretenu avec le Président de la Türkiye à Ankara.

23. Le 8 février, le Ministre des affaires étrangères, Fuad Mohammad Hussein, s'est rendu aux États-Unis d'Amérique. Il s'est entretenu séparément avec bon nombre de responsables des États-Unis, dont le Secrétaire d'État, le Secrétaire adjoint au Trésor, l'Envoyé spécial du Président pour le climat, l'Envoyé spécial pour l'Iran et l'Administratrice de l'Agence des États-Unis pour le développement international.

24. Le 9 février, le Premier Ministre s'est rendu aux Émirats arabes unis pour s'entretenir avec de hauts responsables, dont le Président, le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre. Dans une déclaration conjointe, les deux pays ont souligné l'importance qu'ils attachaient au resserrement des liens politiques, diplomatiques, économiques et commerciaux.

25. Le 17 février, le Premier Ministre a assisté à la cinquante-neuvième Conférence de Munich sur la sécurité, accompagné du Ministre des affaires étrangères. Dans son discours, il a mis l'accent sur les priorités du pays, à savoir la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, la réforme financière et les changements climatiques. Il s'est réuni également avec ses homologues arménien, danois et palestinien, ainsi qu'avec d'autres responsables de haut rang, notamment des États-Unis, du Koweït, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Yémen et de l'Union européenne. Le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq a également assisté à la Conférence.

26. Le 25 février, l'Iraq a accueilli la trente-quatrième conférence de l'Union interparlementaire arabe à laquelle ont assisté les présidents de parlements de pays arabes. Le Président de la Chambre des députés, Mohammed al-Halbousi, en sa qualité de Président en exercice de l'Union, a présidé la conférence, à laquelle le Président de l'Iraq a également assisté. Le Président de la Chambre a souligné l'importance de la conférence sur le plan du renforcement des relations entre les pays arabes, ainsi que de la promotion de la sécurité et de la stabilité régionales. Le 26 février, il a présidé une délégation de l'Union interparlementaire arabe qui s'est rendue à Damas pour s'entretenir avec le Président de la République arabe syrienne et le Président de l'Assemblée du peuple.

27. Le 2 mars, le Président a pris la parole à la réunion au sommet du Groupe de contact du Mouvement des pays non alignés en réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19), pour s'entretenir des questions de relèvement après la pandémie, qui a été organisée par l'Azerbaïdjan.

28. Le 5 mars, le Premier Ministre a eu des entretiens séparés avec le Président et le Premier Ministre de l'Égypte, durant lesquels il fait part de l'intérêt de l'Iraq pour le renforcement de la coopération bilatérale avec l'Égypte. Le 9 mars, en marge de la 159^e session du Conseil de la Ligue des États arabes, qui s'est tenue au niveau ministériel au Caire, le Ministre des affaires étrangères et son homologue jordanien se sont également entretenus du resserrement de la coopération bilatérale entre les deux pays ainsi que l'alliance régionale entre l'Égypte, l'Iraq et la Jordanie et la coordination tripartite entre ces pays.

29. Le 10 mars, le Ministre des affaires étrangères s'est félicité, dans une déclaration, de l'accord signé à Beijing par l'Arabie saoudite et la République islamique d'Iran. Il a mis l'accent à cet égard sur les mesures prises par le Gouvernement iraquien, qui avait organisé plusieurs séries de pourparlers entre les

deux parties, établissant un « fondement solide » en vue de la poursuite du dialogue à Oman et en Chine.

30. Du 19 au 21 mars, le Ministre des affaires étrangères a participé à une série de réunions à Bruxelles, dont la troisième réunion du Conseil de coopération Union européenne-Iraq. Les deux camps ont publié une déclaration conjointe, énonçant les engagements pris par l'Union européenne et l'Iraq en vue d'accroître la coopération et de promouvoir des réformes économiques et une transition verte durable.

31. Les 21 et 22 mars, le Premier Ministre s'est rendu en Türkiye où il s'est entretenu avec le Président Recep Tayyip Erdoğan, ainsi qu'avec le Ministre du commerce et des représentants d'entreprises, principalement pour encourager les investissements en Iraq. Plusieurs projets communs ont été passés en revue, notamment une liaison ferroviaire et routière allant du sud de l'Iraq à la frontière turque. Lors d'un point de presse conjoint, le Premier Ministre a remercié le Président Erdoğan de son « action responsable et efficace visant à soulager la détresse urgente de l'Iraq sur le plan hydrique » et indiqué que le Président de la Türkiye avait ordonné une augmentation de la quantité d'eau fournie à l'Iraq pendant un mois. Le Président Erdoğan a déclaré que même si la Türkiye connaissait une sécheresse qui ne cessait de s'aggraver du fait des changements climatiques, il avait été décidé d'augmenter le volume d'eau libérée « dans la mesure du possible ».

32. Du 22 au 24 mars, le Président a conduit une délégation iraquienne à la Conférence des Nations Unies sur l'eau à New York. Dans son discours, il a expliqué la nécessité urgente de s'attaquer à la crise de l'eau en Iraq. Le 24 mars, l'Iraq est devenu le 49^e État et le premier pays du Moyen-Orient à adhérer à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

33. Pendant la période considérée, le Premier Ministre a reçu des visiteurs de haut rang, notamment du Parlement européen, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Jordanie, du Liban, du Maroc, de la République islamique d'Iran, du Soudan et du Royaume-Uni. De hauts représentants de plusieurs organismes multilatéraux se sont également rendus en Iraq, notamment de la Banque mondiale, du Fonds monétaire arabe, de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

34. A Djedda le 14 avril, le Ministre des affaires étrangères a assisté à une réunion ministérielle consultative du Conseil de coopération du Golfe à laquelle des représentants de pays arabes du Golfe, de l'Iraq, de l'Égypte et de la Jordanie étaient également présents. En marge de la réunion, le Ministre des affaires étrangères s'est entretenu séparément avec ses homologues bahreïnien et saoudien en marge de la réunion de la coopération bilatérale et de la stabilité régionale.

III. Compte rendu des activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

35. Pendant la période considérée, la Représentante spéciale s'est longuement entretenue avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région du Kurdistan, des chefs de partis politiques et des groupes de femmes. Elle a continué de mettre l'accent, entre autres, sur la nécessité d'une bonne gouvernance et de transparence, de mesures solides et durables de lutte contre la corruption, d'une réforme structurelle, de la promotion de la responsabilité et de la protection des droits humains, notamment du droit à la liberté d'expression. Elle a également souligné que l'inclusion et l'égalité, ainsi que la volonté ferme d'un

large éventail d'acteurs de privilégier l'intérêt national avant tout, étaient des éléments essentiels pour promouvoir la réforme et le changement. Elle a également réaffirmé qu'il importait d'avoir un dialogue institutionnalisé visant à parvenir à un règlement global et durable de toutes les questions entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan.

36. Le Secrétaire général s'est rendu en Iraq les 1^{er} et 2 mars et s'est entretenu avec le Président, le Premier Ministre, le Président de la Chambre, le Ministre des affaires étrangères, des dirigeants politiques ainsi qu'avec des représentants de femmes, de jeunes et d'organisations de la société civile. Au cours de ses entretiens, il a fait part de la solidarité de l'ONU et de sa volonté d'appuyer le Gouvernement et le peuple iraqiens. Il s'est également félicité de l'intention du Gouvernement de donner la priorité aux réformes et de poursuivre son engagement constructif au niveau régional, tout en soulignant l'importance de renforcer les institutions démocratiques de l'État et de dispenser des services essentiels.

37. Le 2 mars, le Secrétaire général s'est rendu au camp de Jadaa 1 (province de Ninive), qui héberge des Iraquiens qui ont été rapatriés du camp de Hol en République arabe syrienne. Il a salué et encouragé les efforts exemplaires faits par le Gouvernement iraquien pour rapatrier et réintégrer ces citoyens.

38. Le Secrétaire général s'est ensuite rendu dans la Région du Kurdistan d'Iraq, où il s'est entretenu avec le Président, le Premier Ministre et la Présidente du Parlement de la Région du Kurdistan. Il a souligné qu'il importait de surmonter les divergences internes et déclaré que les efforts unifiés du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région du Kurdistan visant à régler les questions étaient essentiels pour la stabilité de l'Iraq.

39. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix s'est également rendue en Iraq du 22 au 24 janvier. À Bagdad, elle s'est entretenue avec le Président, le Premier Ministre, le Président de la Chambre et le Ministre des affaires étrangères et a salué l'action menée par le Gouvernement pour mettre en place des réformes essentielles. À Erbil, elle a eu des entretiens constructifs avec le Président, le Vice-Premier Ministre et la Présidente du Parlement de la Région du Kurdistan sur les relations entre Bagdad et Erbil et sur les élections parlementaires dans la Région du Kurdistan. Elle a également rencontré des dirigeantes, des groupes de jeunes et des représentants de la société civile à Bagdad et à Erbil, écoutant leurs préoccupations et soulignant le rôle important des femmes et des jeunes dans l'édification d'un Iraq prospère et stable.

40. Dans le discours qu'elle a prononcé à l'occasion de la Journée internationale des femmes, la Représentante spéciale a souligné notamment qu'il fallait faire en sorte d'éliminer les obstacles existants à la réalisation par les femmes de leurs droits politiques et électoraux et de parvenir à un meilleur équilibre femmes-hommes au niveau des postes décisionnels. Elle a également souligné qu'il importait de renforcer encore la protection indispensable à accorder aux femmes en situation de vulnérabilité, y compris celles issues de minorités, et d'accélérer l'adoption du projet de loi sur la lutte contre la violence domestique.

41. À Bassora le 23 mars, la Représentante spéciale est intervenue à la Conférence iraquienne sur le climat, dans le cadre de ses efforts visant à aider l'Iraq à régler les problèmes engendrés par les changements climatiques. Elle a souligné que la salinisation de l'eau et des sols, la désertification et la disparition des terres arables étaient des préoccupations environnementales existentielles. Décrivant les changements climatiques et la raréfaction de l'eau comme des multiplicateurs de risques, elle a mis en garde contre les risques grandissants de pauvreté, d'insécurité alimentaire, de perte de la biodiversité, de déplacement, de migration forcée,

d'instabilité et de conflit pouvant résulter de ces problèmes. Tout en se félicitant de la décision du Premier Ministre d'accorder la priorité aux changements climatiques et à la raréfaction de l'eau dans son programme gouvernemental, elle a également souligné les possibilités connexes qui pouvaient se présenter sur les plans de l'efficacité des ressources et de la réduction des coûts, et de l'élaboration de nouveaux produits et services. Elle a affirmé la volonté de l'ONU d'appuyer la diplomatie régionale de l'eau, de fournir une assistance technique sur les négociations relatives à l'eau ou d'agir comme partenaire pour organiser un dialogue efficace.

42. Le 15 mars, la Représentante spéciale a pris la parole au septième forum annuel de Souleïmaniyé, organisé par l'Institut des études régionales et internationales de l'université américaine d'Iraq à Souleïmaniyé. Elle a souligné qu'il était essentiel de se concentrer sur les priorités essentielles, au vu de la longue liste de problèmes auxquels se heurtait l'Iraq. Elle a également fait valoir que pour que le pays puisse bénéficier de la stabilité requise pour résister aux chocs futurs, il importait de tirer des enseignements collectifs de l'histoire, afin d'éviter de la répéter et que l'Iraq méritait de surmonter les cycles interminables d'instabilité et de fragilité.

43. Le 17 mars, la Représentante spéciale s'est rendue à Samarra (Salaheddine) où elle s'est entretenue avec le Gouverneur, les autorités locales et des responsables politiques, de la situation sur les plans politique, économique et de la sécurité dans la province, ainsi que de l'importance d'une coexistence pacifique, d'une compréhension mutuelle et d'un consensus sur la voie à suivre. Elle a également visité le sanctuaire Askari et le minaret en spirale hélicoïdale de la grande mosquée de Samarra.

44. Les 7 et 8 février, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est rendu dans la province de Bassora, où il s'est entretenu avec le Vice-Gouverneur de questions relatives aux élections aux conseils provinciaux et de l'appui de l'ONU. Il a également visité les marais de Chibayech dans la province de Dhi Qar. Les 25 et 26 février, il s'est rendu dans les provinces de Babel, Karbala et Najaf, où il s'est entretenu avec des représentants de l'administration locale, des autorités religieuses et de la société civile de l'évolution de la situation politique, des élections aux conseils provinciaux et de l'appui de la MANUI. Le 29 mars, il s'est rendu à Baaqouba (province de Diyala) où il a rencontré le Gouverneur, des responsables de la sécurité et des représentants de la société civile. L'état de la sécurité dans la province et les prochaines élections aux conseils provinciaux ont figuré parmi les principaux sujets abordés.

45. Lors d'une visite dans la province de Kirkouk le 4 avril, le Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec le Gouverneur par intérim et des représentants de la société civile de la situation générale dans la province ainsi que des élections aux conseils provinciaux et notamment de la participation des femmes et des minorités. Le 9 avril, il s'est rendu à Mossoul et dans les plaines de Ninive où il a eu des conversations avec des responsables, des représentants de la société civile et des chefs religieux au sujet de la sécurité et des élections. Le 10 avril, il s'est rendu à Sinjar et s'est entretenu de l'état d'avancement de l'application de l'accord de Sinjar avec des représentants locaux, y compris des populations yézidiennes, arabes et turkmènes.

B. Assistance électorale

46. La MANUI a continué de dialoguer avec les autorités irakiennes fédérales et locales, les responsables des institutions électorales, les représentants des partis politiques et les organisations de la société civile au sujet des questions liées aux élections.

47. La Mission a également continué de fournir un appui consultatif à la Haute Commission électorale indépendante sur les questions relatives à la gestion des élections, à la planification opérationnelle, à la participation électorale inclusive et à l'amélioration de la procédure d'enregistrement biométrique des électeurs. Plusieurs formations précises sont en cours d'élaboration afin d'améliorer les capacités techniques du personnel de la Commission sur le plan des moyens informatiques et des élections.

48. À Erbil le 12 février, le Représentant spécial adjoint s'est entretenu, avec un groupe de représentants des minorités, de questions relatives aux élections dans la Région du Kurdistan d'Iraq. La réunion s'est tenue à la suite d'une demande formulée par les partis politiques de la Région du Kurdistan d'Iraq, en vue d'évaluer les points de vue des minorités sur leur représentation au Parlement. À la réunion, la MANUI a présenté une synthèse des diverses consultations tenues en janvier et février 2023 avec des représentants des minorités à Erbil, Dahouk et Souleïmaniyé sur la répartition et l'attribution des sièges par composante aux prochaines élections législatives dans la Région.

49. Les 15 et 16 mars et avec l'appui opérationnel du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, la MANUI a organisé un atelier sur le renforcement de la participation électorale et de l'éducation aux élections dans la Région du Kurdistan d'Iraq, auquel ont participé des représentants de 40 associations de la société civile.

C. Activités et faits nouveaux survenus sur le plan des droits humains et de l'état de droit

50. Du 1^{er} janvier au 31 mars, la MANUI a étayé 31 incidents qui ont fait au moins 61 victimes parmi les civils (31 morts, dont 11 enfants et 4 femmes, et 30 blessés, dont 15 enfants et 2 femmes). La majorité des décès parmi les civils sont à attribuer à des restes explosifs de guerre, suivis de tirs d'armes légères, d'attaques complexes et d'engins explosifs improvisés.

51. Durant la même période, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) qui suit les violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé a confirmé 22 violations graves contre 22 enfants (3 filles et 19 garçons), y compris le meurtre de 6 enfants (1 fille et 5 garçons), l'atteinte à l'intégrité physique de 15 enfants (2 filles et 13 garçons) et l'enlèvement d'un garçon par Daech.

52. Le 30 mars, le Gouvernement iraquien, la MANUI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les deux derniers en leur qualité de coprésidents de l'équipe spéciale de pays (surveillance et information), ont signé un plan d'action visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les Forces de mobilisation populaire. Dans le plan d'action, le Gouvernement est prié d'adopter les mesures législatives et administratives nécessaires pour renforcer la protection des enfants contre les violations graves, en particulier le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées.

53. Le 4 avril, à sa vingt-quatrième session, le Comité des disparitions forcées des Nations Unies a publié le rapport final de sa première visite de pays en Iraq, qu'il avait effectuée en novembre 2022. Il y décrit les tendances et constantes des disparitions forcées en Iraq de 1968 à nos jours et met l'accent sur l'impunité dont bénéficient les auteurs de disparitions forcées, notamment concernant les cas les plus récents. Il y formule des recommandations visant à améliorer la prévention des disparitions forcées, à savoir mettre fin à l'impunité, établir un cadre procédural pour

la recherche des personnes disparues et promulguer une législation complète, conformément aux obligations internationales de l'Iraq sur le plan des droits humains.

54. En janvier, le Ministère de l'intérieur a lancé une plateforme en ligne pour permettre au public de déposer des plaintes concernant des contenus dits « désobligeants ou dégradants ». Au 20 avril, plus de 143 000 plaintes avaient été déposées par la voie de cette plateforme, donnant lieu à 14 enquêtes et à 6 condamnations d'utilisateurs de médias sociaux, selon les dispositions du Code pénal interdisant les publications portant atteinte aux bonnes mœurs. Depuis le lancement de la plateforme en ligne, les blogueurs et les militants des médias sociaux se sont inquiétés du manque de clarté juridique sur ce qui était considéré comme un contenu « désobligeant ou dégradant », ce qui a conduit à une autocensure de plus en plus marquée en ligne.

55. Le 27 février, conformément à ses responsabilités au regard de la loi sur la Haute Commission iraquienne des droits humains, la Chambre des députés a annoncé la création d'un comité d'experts constitué de 15 membres qui choisirait un nouveau Conseil des commissaires pour la Haute Commission. Le comité d'experts a tenu sa première réunion le 19 mars et publié un appel à candidatures. Le Conseil des commissaires de la Commission avait cessé ses activités depuis la venue à échéance, en juillet 2021, du mandat de quatre ans du précédent Conseil. Le 5 avril, un groupe d'activistes et de défenseurs des droits humains iraqiens a lancé une campagne nationale pour appuyer la nomination de candidats indépendants et professionnels aux postes de commissaires, demandant au Comité d'experts d'adhérer aux normes de compétence, de professionnalisme et d'indépendance définies dans les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris).

56. Le 10 mars, pour célébrer la Journée internationale des femmes juges, la MANUI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Association des femmes juges iraqiennes ont organisé conjointement une activité à Bagdad pour promouvoir la participation pleine et égale des femmes à tous les niveaux de l'appareil judiciaire. À l'heure actuelle, les 1 552 magistrats et procureurs de l'Iraq ne comptent que 115 femmes parmi eux. Ont assisté à la manifestation des femmes juges de tout l'Iraq, y compris de la Région du Kurdistan d'Iraq, ainsi que le Président du Conseil supérieur de la magistrature et des représentants de missions diplomatiques et de l'ONU. Dans son discours, le Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire a salué « la création d'une association de femmes juges en Iraq, comme une phase encourageante de l'instauration de l'égalité femmes-hommes dans l'appareil judiciaire iraquien ».

57. Pendant la période considérée, le Gouvernement fédéral a distribué les premiers paiements aux personnes rescapées ayant droit à indemnisation au regard de la loi sur les rescapées yézidiennes. Le 1^{er} mars, 24 personnes rescapées yézidiennes (21 femmes et 3 hommes) ont reçu le premier de leurs versements mensuels réguliers. Chaque personne rescapée recevra 7 millions de dinars iraqiens (environ 5 000 dollars). Sur plus de 1 641 demandes d'indemnisation présentées à ce jour, 490 ont été approuvées par le comité chargé de la vérification des demandes mis en place pour examiner les demandes présentées conformément à la loi. Des salaires ont été versés à 242 rescapées yézidiennes (femmes et hommes) et des cartes de crédit remises à 252 personnes. Le comité exige des personnes rescapées qu'elles déposent une plainte pénale devant un tribunal local pour que la demande soit approuvée. Cette exigence s'écarte de la loi sur les rescapées yézidiennes et des règlements connexes, qui disposent que les dossiers judiciaires constituent un type de preuve et non une obligation.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

58. En février, l'équipe de pays pour l'action humanitaire a achevé un rapport qui dresse une synthèse de la transition de l'aide humanitaire à l'aide au développement en Iraq, selon laquelle quelque 990 000 personnes (déplacées et rapatriées) ont encore un besoin aigu d'aide humanitaire. Il aidera les organismes et les donateurs à définir leurs priorités pour 2023. Les donateurs ont financé 336 millions de dollars sur les 400 millions de dollars demandés dans le cadre du Plan d'aide humanitaire de 2022. Bien que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires réduise ses activités en Iraq, il continue de contribuer à l'aide apportée par l'ONU au Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région du Kurdistan qui s'emploient à intégrer les personnes déplacées dans le système national de service et de protection.

59. Si la situation humanitaire globale s'est améliorée en Iraq, le rythme des retours dans les zones d'origine demeure lent, du fait de l'insuffisance des services de base, de l'insécurité physique et des possibilités limitées de gagner sa vie. Les partenaires humanitaires ont signalé 11 incidents liés à l'accès, dont 60 % concernaient des ingérences dans l'exécution des activités et 40 % des restrictions administratives. Tous les incidents ont été réglés au niveau local au moyen des efforts de sensibilisation du secteur humanitaire.

60. Quelque 1,17 million de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur de l'Iraq, dont 180 000 qui vivent dans 25 camps administrés par la Région du Kurdistan d'Iraq ainsi que dans le camp de Jadaa 1 (province de Ninive). L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) apporte une aide à quelque 103 000 personnes déplacées dans 477 sites informels, y compris au moyen de la réduction des risques, d'orientations, d'une sensibilisation, du renforcement des capacités et de la coordination des services. L'OIM appuie également l'action menée par le Gouvernement iraquien pour obtenir le retour de ses ressortissants du camp de Hol en République arabe syrienne. Au cours de la période considérée, 154 familles (581 personnes : 359 femmes et 222 hommes) se sont réinstallées dans le camp de Jadaa 1. Depuis le mois de mai 2021, 1 210 familles en tout (4903 personnes : 2 823 femmes et 2 080 hommes) sont rentrées en Iraq depuis Hol.

61. Le 18 avril, le Ministère des déplacés et des migrations a annoncé la fermeture du camp de Jadaa 5 (province de Ninive) dans le cadre du programme gouvernemental visant à « clore le dossier des déplacements ». En réponse, le Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire a exprimé le lendemain son inquiétude quant à l'effet de la fermeture du camp sur les 1 566 résidents du camp, dont les deux tiers sont des enfants. Notant que la fermeture s'était déroulée « sans notification ou préparation adéquates des personnes déplacées et des communautés d'accueil », il a demandé au Gouvernement iraquien d'assurer la sécurité et le bien-être des résidents du camp et souligné la détermination de l'ONU de travailler avec les autorités iraquiennes pour assurer la réintégration durable de ces personnes.

62. L'équipe de pays des Nations Unies et les autorités gouvernementales en Iraq, notamment dans la Région du Kurdistan, ont continué d'accroître les moyens, concernant les personnes se trouvant dans des situations de déplacement prolongée pour assurer des retours durables et faciliter la intégration et la réinstallation de ces personnes sur le plan local, conformément au plan national du Gouvernement et au cadre de solutions durables pour l'Iraq, qui est l'un des pays pilotes concernant la mise en œuvre du Programme d'action sur les déplacements internes du Secrétaire général. Sous la direction du Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, l'équipe de pays des Nations Unies collabore étroitement avec le Bureau du Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la

question des déplacements internes afin d'élaborer une stratégie de solutions durables, réunissant les acteurs humanitaires, politiques et du développement.

63. Les 10 et 11 avril, le Gouvernement iraquien et l'équipe de pays des Nations Unies ont procédé à l'examen à mi-parcours du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2024), qui visait à en évaluer l'application, à étudier les plans de travail conjoints et à veiller à ce que les priorités stratégiques du Plan-cadre soient alignées sur le programme du Gouvernement. Les ministères techniques compétents du Gouvernement iraquien ont coprésidé les groupes de travail sur les cinq domaines stratégiques prioritaires, afin de garantir des engagements et des efforts conjoints en faveur de l'exécution du Plan-cadre. Les conclusions de l'examen seront résumées en prévision de la prochaine réunion du Comité directeur mixte du Plan-cadre.

64. Le Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'encourager le Gouvernement iraquien à prendre davantage en main les objectifs de développement, acceptant le fait que si l'Iraq progresse sur le plan de la réalisation des objectifs de développement d'ici à 2030, il continue de lutter contre des problèmes de pauvreté, de chômage et de fourniture d'eau potable salubre et d'énergie. Dans ce contexte, un forum réunissant des représentants de la communauté des donateurs a été organisé le 19 mars conjointement avec le Ministère du plan sur le thème d'une gestion efficace et efficiente de l'aide publique au développement. Le dialogue s'est également poursuivi avec le Ministère du plan pour promouvoir le partage des coûts des activités de développement, compte tenu de la réduction de l'action humanitaire et de la nécessité de tenir compte, dans les solutions de développement, des besoins des personnes déplacées.

65. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a appuyé l'amélioration de l'accès à l'éducation, en distribuant 10 023 kits scolaires à des jeunes non scolarisés ou en situation d'abandon scolaire. Elle a également dispensé une formation professionnelle à 1 568 jeunes vulnérables, dont 275 filles et jeunes femmes, dans le cadre du projet consistant à faire revivre les vieilles villes de Mossoul et de Bassora. À la suite de cette formation, 122 femmes ont trouvé un emploi dans les secteurs de la reconstruction et du relèvement.

66. La sécurité alimentaire demeure préoccupante. Les fonds se faisant rares, le Programme alimentaire mondial (PAM) a dû interrompre en avril l'assistance alimentaire à 137 000 personnes déplacées résidant dans des camps et sera contraint de mettre un terme, au mois d'août, à l'assistance alimentaire à 38 000 réfugiés vivant dans des camps, si les fonds nécessaires ne sont pas garantis. Le Ministère du travail et des affaires sociales a annoncé qu'il avait facilité l'accès au programme de protection sociale relatif aux personnes déplacées résidant dans des camps et aidé des veuves et des personnes handicapées à faire des demandes de prestations. D'autres familles vulnérables restent toutefois exclues des programmes d'aide sociale. Le PAM cherche à obtenir 9 millions de dollars pour aider les personnes déplacées jusqu'au 30 juin 2023 et les réfugiés jusqu'en décembre 2023.

67. Durant la période considérée, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en collaboration avec l'Union européenne, a lancé un programme consacré à la journée des agricultrices aux champs, à Ninive, pour former des ménages dirigés par des femmes et promouvoir des pratiques de gestion durable des terres afin de les aider à améliorer leurs moyens d'existence dans les zones dégradées.

68. Au premier trimestre de 2023, le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont formé plus de 250 juges et membres du personnel des services de détection et de répression à la lutte contre le blanchiment d'argent.

69. Le 22 mars, le Gouvernement iraquien a ratifié la Convention de 1952 concernant la sécurité sociale (norme minimum) (n° 102) de 1952 et la Convention de 2006 du travail maritime de l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'Iraq est le deuxième pays de la région à ratifier la Convention de 1952 concernant la sécurité sociale. Avec l'appui technique de l'OIT, le Gouvernement iraquien a révisé sa législation en matière de sécurité sociale afin d'étendre les prestations sociales accordées aux citoyens, notamment les prestations de maternité et de chômage, ainsi que l'extension de la couverture juridique aux travailleurs du secteur non structuré.

70. Face au déclin de la sécurité de l'eau en Iraq, le PNUD a lancé la numérisation de la collecte et de l'analyse des données sur la qualité et le volume d'eau du Tigre et de l'Euphrate et instauré une plateforme nationale pour surveiller et planifier l'utilisation des ressources en eau de l'Iraq. Parallèlement, le Fonds des Nations Unies pour la population collabore avec les ministères de l'environnement et du plan et la Direction de l'autonomisation des femmes pour garantir l'intégration des questions de genre dans les initiatives de lutte contre les changements climatiques en Iraq. Un programme de recherche a été mené en janvier et février, portant sur les effets éventuels des changements climatiques sur les femmes et les filles iraqiennes.

71. Le processus de déminage s'est poursuivi en Iraq. Le Service de la lutte antimines a nettoyé 1,16 million de mètres carrés et neutralisé 2 681 éléments d'engins explosifs dans les provinces de Bassora et de Ninive. Il a poursuivi le renforcement des capacités de deux organisations nationales de déminage dans le cadre de l'effort visant à accompagner une action nationale et locale soutenue en Iraq.

IV. Sécurité et questions opérationnelles

A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions de sécurité

72. Afin de permettre le bon déroulement des opérations des Nations Unies, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de mener ses activités de surveillance, d'adapter les mesures de sécurité et les plans d'urgence et d'assurer la liaison avec les autorités du pays hôte. Des alertes et des avis sur la sécurité ont continué d'être diffusés régulièrement pour informer le personnel de toute nouvelle menace, évolution ou changement au niveau des conditions de sécurité.

73. Le Département a appuyé en moyenne 46 missions par jour sur le terrain dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé » et a continué de veiller à ce que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises, par la voie d'une étroite coordination avec le Gouvernement hôte.

B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

74. La MANUI a lancé un projet de remise en état des berges du Tigre qui jouxtent le complexe intégré de la Mission à Bagdad. Il vise à améliorer l'environnement au niveau des rives du fleuve tout en créant un espace de loisirs.

75. La Mission a achevé les travaux de l'usine d'épuration des eaux par osmose inverse dans le complexe de Kirkouk, permettant ainsi au personnel d'avoir un accès ininterrompu à l'eau potable.

76. Une évaluation technique de l'intégrité structurelle du bâtiment principal du complexe de Kheïtan au Koweït, qui abrite le Bureau d'appui commun de Koweït, a révélé que le bâtiment était sûr mais avait besoin d'être rénové et renforcé sur le plan structurel. À cette fin, la Mission s'est attachée avec le Gouvernement koweïtien à examiner la marche à suivre, et se coordonnera avec le Département de l'appui opérationnel avant de lancer le projet.

V. Observations

77. Je remercie le Gouvernement iraquien d'avoir facilité ma visite les 1^{er} et 2 mars. Elle m'a permis d'exprimer ma solidarité au Gouvernement et au peuple iraqiens. Elle a offert également une excellente occasion de passer en revue le programme de réforme du Gouvernement, les mesures prises pour remédier aux changements climatiques et à la raréfaction de l'eau, la situation humanitaire, les droits humains et le développement et le rôle de l'Iraq sur le plan de la promotion de la stabilité régionale, entre autres questions importantes.

78. J'estime encourageant l'attachement du Gouvernement iraquien à l'édification d'un avenir pacifique, stable et prospère pour l'ensemble des Iraquiens. Le maintien d'une direction forte et inclusive ainsi que la détermination de travailler ensemble dans l'intérêt de tous les Iraquiens seront essentiels pour régler les problèmes qui subsistent. À cet égard, le programme de réforme du Gouvernement visant à combattre la corruption, à améliorer les services publics, à diversifier l'économie et à répondre aux besoins des groupes vulnérables, notamment les personnes déplacées ou rapatriées, mérite d'être fermement soutenu et doit englober une aide à un développement durable inclusif qui ne laisse personne de côté et qui contribue à traiter globalement les facteurs d'insécurité et de vulnérabilité. Les entretiens que j'ai eus avec des représentants de la société civile, notamment des femmes et des jeunes, ont clairement révélé qu'ils avaient un rôle essentiel à jouer pour faire de ces réformes une réalité.

79. L'un des principaux instruments de mise en œuvre des réformes est la loi de finances fédérale. Je me félicite de l'approbation d'un projet de loi de finances fédérale par le Conseil des ministres et note que cette loi est actuellement examinée par la Chambre des députés. J'espère qu'elle s'accordera bientôt sur un budget effectif, tout en s'acquittant de son rôle de contrôle, pour faire en sorte que le Gouvernement dispose d'une base financière stable et puisse appliquer son programme avec diligence.

80. Des processus politiques et électoraux inclusifs sont des éléments essentiels à l'instauration d'un climat démocratique pacifique et stable. Je me félicite donc de l'intention manifestée par le Gouvernement de tenir des élections aux conseils provinciaux avant la fin de 2023. Alors que les préparatifs électoraux vont bientôt commencer, il est capital de veiller à ce que la Haute Commission électorale indépendante conserve son indépendance et dispose d'un budget et d'un calendrier réalistes pour organiser les élections. Pour que le public continue d'avoir confiance dans le processus électoral et la responsabilité des élus de devoir rendre des comptes, la transparence et l'inclusion sont indispensables.

81. En ce qui concerne les élections prévues dans la Région du Kurdistan d'Iraq, j'invite les partis politiques locaux à continuer de chercher un terrain d'entente sur les questions faisant l'objet de désaccords, y compris le cadre électoral. L'ONU se tient prête à appuyer les institutions électorales de l'Iraq, au niveau fédéral et de la Région, conformément au mandat d'assistance électorale technique de la MANUI.

82. Une relation solide entre Bagdad et Erbil est primordiale pour la stabilité politique et le progrès économique de l'Iraq. Je me félicite donc des mesures prises récemment par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan pour régler entre eux un certain nombre de questions et les encourage à s'orienter vers un dialogue institutionnalisé, régulier et structuré, afin de parvenir à des accords durables, fondés sur la Constitution, pour régler toutes les questions.

83. Je salue la volonté du Gouvernement iraquien de faire progresser la stabilité régionale par le dialogue et la diplomatie. Le plein respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de bon voisinage est essentiel pour favoriser la stabilité régionale. J'invite instamment toutes les parties prenantes à faire preuve de la plus grande retenue et à prendre des mesures de confiance concrètes en vue de réduire les tensions, notamment en recourant aux divers instruments de règlement pacifique des différends.

84. Je me félicite également de l'engagement constant du Gouvernement iraquien auprès de la MANUI et des mécanismes conventionnels des Nations Unies sur la question des disparitions forcées. J'invite instamment le Gouvernement à mettre en place les mesures législatives et politiques nécessaires pour interdire et prévenir les disparitions forcées, demander des comptes à leurs auteurs et permettre aux victimes d'obtenir des réparations. Cela comprend notamment l'application des recommandations détaillées formulées par le Comité des disparitions forcées dans le rapport final de sa première visite en Iraq, que le Comité a adopté et communiqué au Gouvernement en avril.

85. Je me félicite des mesures prises par la Chambre des députés pour entamer la procédure de sélection et de nomination d'un nouveau Conseil des commissaires en ce qui concerne la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme. J'encourage la Chambre, par l'intermédiaire du Comité d'experts créé à cette fin, à veiller à ce que la sélection des commissaires s'effectue conformément aux dispositions pertinentes du droit interne et aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), selon lesquels le Conseil des commissaires doit notamment être indépendant et assurer une représentation pluraliste des forces sociales participant à la promotion et à la protection des droits humains en Iraq.

86. Les mesures prises par le Gouvernement iraquien pour rapatrier ses ressortissants du camp de Hol montrent qu'un rapatriement responsable est possible. J'invite instamment les États Membres dont les ressortissants se trouvent dans la même situation à prendre des mesures analogues pour favoriser un rapatriement dans la dignité, conformément au droit international applicable. J'encourage également le Gouvernement iraquien à poursuivre ses efforts visant à rapatrier ses citoyens et à accélérer la réintégration des personnes rapatriées dans la communauté.

87. L'ONU demeure déterminée à apporter son appui pour répondre aux besoins humanitaires résiduels et à continuer d'œuvrer à la recherche de solutions durables pour aider les personnes déplacées. À cet égard, je salue l'attachement du Gouvernement iraquien à travailler avec mon conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes. Cela se fait néanmoins dans un contexte de réduction des financements. J'invite la communauté internationale à maintenir son engagement envers l'Iraq et son peuple, tout en encourageant le Gouvernement iraquien à veiller à ce que tous les besoins humanitaires soient satisfaits.

88. L'Iraq est exposé de façon alarmante aux changements climatiques et à la raréfaction de l'eau. Je demande à la communauté internationale d'appuyer davantage les mesures qu'il prend pour atténuer ces problèmes, s'y adapter et saisir les occasions

qui se présentent. Ces problèmes ne connaissant pas de frontières, j'encourage également l'adoption de mesures qui sont de nature à stimuler la coopération régionale. À cet égard, je trouve encourageantes les mesures prises récemment par le Gouvernement iraquien, qui est le premier pays du Moyen-Orient à avoir adhéré à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

89. Enfin, je tiens enfin à exprimer mes remerciements à ma représentante spéciale et Chef de la MANUI, Jeanine Hennis-Plasschaert, et au personnel des Nations Unies en Iraq pour les efforts inlassables dont ils font preuve afin d'exécuter le mandat confié à l'Organisation dans le pays.
